

LES HABITANTS DE LA DOMBES FACE A LA GRIPPE AVIAIRE : POINTS DE VUE DE L'INTERIEUR SUR LE DISPOSITIF SANITAIRE*

Vanessa Manceron¹

RESUME

En février 2006, l'influenza aviaire (virus H5N1HP) a touché la région française de la Dombes, donnant lieu à la mise en place d'un dispositif sanitaire ambitieux qui a duré près de six mois. Dans cet article, l'auteur restitue au plus près cet événement tel qu'il a été vécu, appréhendé et commenté par les habitants de la région. L'attention est portée sur les effets du zonage sanitaire et sur les logiques territoriales de gestion de la maladie qui éprouvent les groupes sociaux concernés en les privant temporairement de leurs moyens d'action sur le réel et en touchant à des principes importants de leurs relations quotidiennes au territoire, à la nature et aux autres.

Mot-clés : influenza aviaire, crise sanitaire, zonage, perceptions sociales, Dombes.

SUMMARY

In February 2006, the bird flu (virus H5N1HP) affected the French *Dombes*, region leading to the implementation of an ambitious control program which lasted for 6 months. This paper provides a detailed review of this episode as experienced, evaluated and commented by the local population. The main focus of the paper is on the impact of health zoning and on the geographical aspects of the management of the disease, which deeply affected the social groups involved, depriving them temporarily of their means of action and challenging basic principles of their day-to-day relationship with the territory, the environment and other growers.

Keywords: Bird flu outbreak, Zoning, Social perceptions, Dombes.



I - INTRODUCTION

La grippe aviaire s'est invitée dans la région française de la Dombes en février 2006, précisément dans le village où j'ai effectué mon travail de terrain de thèse, et tout juste un an après la sortie du livre issu de la recherche

[Manceron, 2005]. Par deux fois, la discrète région de la Dombes est donc sortie de l'ombre et a été, dans le second cas, littéralement projetée aux regards du monde.

* Texte de la conférence présentée au cours des Journées scientifiques AEEMA, 20 mai 2010

¹ Ethnologue, Chargée de recherche CNRS, UMR 7206, Muséum national d'histoire naturelle - manceron@mnhn.fr

L'appel téléphonique d'un agriculteur à la retraite, visiblement sous le coup de l'émotion, me disant « *Il faut que vous veniez voir ce qui se passe* », m'a décidée à revenir sur le terrain. Cet homme avait identifié la grippe aviaire comme une maladie animale qui, de manière singulière, exigeait la présence d'un ethnologue en plus de celle des vétérinaires.

Plusieurs motifs ressortent de sa demande et permettent d'explicitier son recours aux sciences sociales. Tout d'abord, il y avait le caractère indicible de son expérience. Comment raconter et donner de l'intelligibilité à un événement extraordinaire qui rompt avec le caractère récurrent de la temporalité ordinaire ? Cela exigeait de manière pressante la convocation des mots pour parvenir à identifier et caractériser l'événement ; lui trouver des raisons d'être, lui assigner des limites, en expliquer les logiques et y débusquer un agencement devenu absent sous le coup d'un excès d'aléatoire. Etait également présente la volonté que soient restitués les récits de l'intérieur, ceux qui circulaient localement, car les habitants de la Dombes étaient « sans voix », c'est-à-dire inaudibles en dépit du brouhaha médiatique. J'ai été en quelque sorte chargée de faire un méta-récit, le récit des récits pour faire entendre et comprendre leur version des faits (rôle de porte-parole et de traducteur). Enfin, par mon entremise, il y avait le projet d'inscrire, de manière sûre et durable, l'événement dans la mémoire collective. L'écrit a ici valeur de trace et de témoignage historique et fait entrer l'événement dans une temporalité plus longue et partagée.

La grippe aviaire n'est pas une catastrophe naturelle, c'est-à-dire un déchaînement brutal et violent de l'environnement immédiat qui fait table rase des vies et des œuvres humaines. Le virus aviaire agit tout autrement : moins

spectaculaire, il concerne la nature ordinaire qui tout à coup devient porteuse d'une charge nocive. Il frappe à l'improviste, mais on peut suivre sa course dans l'espace et dans le temps. Sa dangerosité est plus biologique qu'environnementale. Elle n'est déterminée et identifiée que par la science en fonction de l'agencement de l'hémagglutinine (H) et de la neuraminidase (N), du faiblement pathogène et hautement pathogène.

Cependant, la maladie des oiseaux a été construite socialement comme un événement extraordinaire, sur la base du risque et l'annonce d'un possible dénouement funeste. Si l'on se place du point de vue des gens qui ont vécu le temps de l'urgence sanitaire, les récits renvoient également à l'idée de catastrophe².

La maladie animale est une réalité biologique qui peut dès lors difficilement se passer d'une compréhension de la manière dont elle est vécue, appréhendée, connue et traitée par les humains qui y sont confrontés. La maladie n'est pas que gestion de populations, mesure chiffrée, calcul du risque ; elle ressort aussi de l'expérience, des savoirs et des perceptions et des systèmes de relations en vigueur dans les sociétés et les groupes sociaux qui sont directement concernés.

L'une des contributions de cet article est de tenter de restituer la manière dont les habitants de la Dombes ont perçu et explicité les modes de gestion de la crise. Il s'agira de pointer les tensions qui ne manquent jamais de surgir lors des crises sanitaires entre la réalité objectivée par les épidémiologistes, les biologistes ou les vétérinaires et celle objectivée par les témoins et les acteurs directement concernés, pour en finir avec l'association spontanée des comportements sociaux et des peurs irrationnelles.

² On en revient ici à l'étymologie grecque du mot *katastrophé*, c'est-à-dire un bouleversement ou un renversement qui provoque un changement décisif et tragique (cela s'appliquait à l'époque antique aux pièces de théâtre).

II - TERRITOIRE D'EXCEPTION ET DEPOSSESSION

La Dombes est une région rurale située au nord de Lyon, qui compte parmi les zones humides les plus importantes en France, avec une économie locale qui repose essentiellement sur l'exploitation des 2 000 étangs piscicoles, sur la chasse au gibier d'eau et sur l'agriculture (élevage bovin, avec en revenu complémentaire hors sol de volailles, de gibiers à plume et basse-cour).

Une semaine après que les canards sauvages (*Fuligules milouins*) aient été trouvés morts sur les berges d'un étang en février 2006, un élevage de dindes hors sol situé à quelques centaines de mètres de l'étang a été infecté. Le virus a donc déjoué les prévisions épidémiologiques qui prévoyaient que le virus arriverait en France lors des retours de migration aviaire d'Afrique (les oiseaux ont suivi un chemin est-ouest fuyant une vague de froid) ; de même, les élevages industriels français qui étaient censés offrir un rempart adéquat au passage du sauvage au domestique ont été mis en défaut. Il s'en est suivi pendant 6 mois, la mise en place d'une zone de protection autour du foyer assorti de barrages de gendarmes et d'une zone de surveillance rapidement élargie à l'ensemble de la région d'étangs soit près d'une cinquantaine de communes, avec l'interdiction de s'approcher des étangs à moins de 100 mètres, l'obligation de confiner les élevages de basse-cour, l'interdiction de commercialiser et de déplacer les volailles et les œufs, etc.

Tous les secteurs de l'économie locale ont donc été sensiblement affectés, avec une baisse sensible des activités touristiques, des locations de chasse, des revenus piscicoles et agricoles, assortis de la crainte bien palpable que si la situation perdurait, il y aurait un risque de faillite pour les éleveurs piscicoles et pour certains agriculteurs de la filière avicole. Mais si les habitants ont été éprouvés aussi durement, ce n'est pas tant pour des raisons économiques, ou même de peur, quoiqu'au début, chacun scrutait le ciel et les étangs, s'attendant à voir mourir les oiseaux par milliers. Les témoignages recueillis montrent que l'attention s'est surtout portée sur le zonage sanitaire, sur cette géographie de la maladie dont la dimension territoriale est essentielle à la compréhension de ce qui s'est joué au niveau local.

On le sait, le dispositif sanitaire à défaut de pouvoir agir à l'échelle des corps et des

individus humains ou animaux, s'applique à l'échelle plus vaste des espaces et des populations. Ce mode de gestion repose sur le tracé de frontières qui, pendant un temps donné, reconfigurent entièrement le territoire familier, à quoi vient s'ajouter une profonde ambivalence et ambiguïté du statut de ces frontières.

Tout d'abord, il y a comme un effacement des découpages administratifs habituels, avec le recours exceptionnel de l'autorité centrale de l'Etat par l'entremise du Préfet et de la Direction des services vétérinaires qui circonscrit un nouvel espace d'action et de gestion. Le fait est suffisamment significatif pour qu'il ait donné lieu à plusieurs scandales au sein des municipalités incluses dans le périmètre de protection. Le premier choc a eu lieu quand les habitants ont vu sur leur écran de télévision le maire de la commune de Joyeux, apprendre avec stupéfaction de la bouche des journalistes qui l'interviewaient, la présence de H5N1 sur le territoire de sa commune. Il est apparu en bleu de travail, « *comme un pauvre bougre de paysan* » dira-t-on, comme une manière de signifier que l'autorité locale et la fonction de représentant de l'Etat et d'administrateur d'un territoire ne comptait plus pour rien. Le second choc a concerné le tracé des limites et l'emplacement des barrages qui, faute de consultation auprès des conseils municipaux, n'a pas tenu compte de l'accès aux habitations, certains administrés s'étant trouvé dans l'impossibilité de rejoindre leur maison autrement qu'à pied, en laissant leur voiture garée sur le bas-côté à quelques centaines de mètres. Un conseiller municipal, ayant eu le sentiment d'être désavoué par les pouvoirs publics et par les administrés, a alors donné sa démission.

Il est bien ici question d'une forme politique de dépossession territoriale, sous l'égide autoritaire et centralisée de l'Etat, qui court-circuite les formes d'exercice du pouvoir local et les instances démocratiques de décision et d'action qui régissent habituellement ces espaces. Cela pose très clairement la question de la légitimité d'une territorialité d'exception et d'un exercice du pouvoir qui agirait sans le recours aux élus locaux et qui priverait les habitants et leurs représentants de leurs moyens d'action sur le réel, quand bien même on se trouve en situation d'exception sanitaire.

III - TOPOS SANITAIRE ET STIGMATES

Le deuxième point problématique touche à l'ambiguïté des frontières sanitaires qui relèvent à la fois d'un souci de protection et de surveillance. La manière de décrire les rapports entretenus avec les gendarmes était à cet égard assez significative : ils étaient à la fois présentés comme des gardiens (protecteur de leur santé) et comme des gardes (surveillant leurs agissements). Un faisceau d'analogies établies par les habitants faisait état du zonage comme une forme d'enfermement en correspondance avec la période d'occupation pendant la guerre. Les souvenirs affluaient à cette occasion et, dans les pratiques, on jouait les ruses d'un autre temps. Aux gendarmes postés au bout du chemin de terre, on apportait du café chaud ou un saucisson ; on tentait parfois d'obtenir un passe-droit ou une cécité bienveillante pour ne pas avoir à parcourir 10 kilomètres pour rejoindre une parcelle ; on passait des œufs sous le siège de sa voiture en jouant moqueur un épisode du marché noir ; ou l'on transgressait parfois l'interdit en se faulant la nuit par les bois pour aller s'occuper de son étang, non sans se munir de désinfectant et de sacs plastiques maintenus autour des bottes en caoutchouc.

La figure ambivalente du gendarme fait exactement écho à l'ambivalence du zonage. Il peut à la fois désigner un espace en danger (à protéger) ou un espace dangereux (à contenir). La frontière spatiale par définition sépare, mais aussi distingue et caractérise les espaces qu'elle circonscrit. Elle instaure une sorte de topos fondée sur l'opposition du sain (extérieur du cercle) et du malade (intérieur), la frontière garantissant alors l'absence de mélange en contenant le virus à l'intérieur du cercle.

Le zonage élargi à la sphère des hommes peut alors donner lieu, dans le ressenti de ceux de l'intérieur, à des formes de stigmatisation exogène. Les pancartes disposées à l'orée de la région, qui avaient vocation à informer le public des interdits et de la situation d'exception dans laquelle se trouvait la Dombes, pouvaient aussi apparaître comme une manière de marquer un seuil de la salubrité. Le passe-droit donné par la préfecture aux résidents de la zone de protection participait de cette même ambivalence : cela renvoyait à l'octroi d'un statut à part que certains, peu désireux de

l'afficher, cachaient en relevant leur pare-soleil, une fois le barrage franchi. J'ai entendu plusieurs fois des correspondances établies avec l'enfermement des lépreux : « *On n'a qu'à nous pendre une crécelle au cou !* ».

Il y a bien là une forme d'ambiguïté de la géographie sanitaire qui, pour lutter contre la contagion, désigne dans le même temps un espace contaminé. Elle inclut alors des hommes susceptibles de contaminer à défaut d'être malades. L'identification des zones humides comme des lieux à risques ou bien le choix de parler d'espace infecté, plutôt que d'espace en danger, participe à la construction d'un statut déprécié et alimente le sentiment d'être mis à l'écart, pour protéger les espaces et les populations extérieures, encore indemnes de toute contamination. Une véritable économie du soupçon peut alors se mettre en place, d'autant plus vive, qu'en Dombes les habitants ont encore en mémoire la mauvaise réputation dont a longtemps souffert cette région jugée insalubre. Le danger sanitaire, cette fois associé à une trop grande proximité entre le sauvage et le domestique du fait encore de la présence des étangs, agit alors comme un boomerang historique.

Enfin, la géographie sanitaire se joue encore d'une autre frontière pourtant au cœur de l'incertitude biologique, à savoir le destin partagé des bêtes et des hommes. En établissant un périmètre sous haute surveillance, on englobe tout à la fois les humains et les animaux, confinés sur le même plan. C'est pourquoi, les gens de la Dombes se sont plus à souligner la confusion des règnes humains et non humains, le plus souvent sur un mode ironique : « *T'as le nez qui coule, méfie-toi qu'on ne te prenne pour un poulet !* », ou bien encore, « *Si vous habitez Joyeux ou Versailleux, on peut vous comparer à un animal nuisible pris dans une nasse ; vous avez deux trous pour entrer, deux pour en ressortir* ». Le dispositif sanitaire naturalise (animalise) l'homme. Il annule la hiérarchie homme-animal en cessant de les distinguer temporairement. On voit bien ici que la rationalité biologique, même si elle n'est pas contestée au niveau des savoirs, butte contre le sentiment intime de n'avoir été considéré que comme des corps, c'est-à-dire avec aussi peu de considération qu'une bête.

IV - ENTRE LE SAUVAGE ET LE DOMESTIQUE, QUI PROTEGE QUOI ?

Les sociétés humaines qui sont confrontées à la maladie sont toujours le théâtre d'une double opération mentale : d'une part, identifier la source et l'origine de la maladie au sein d'une chaîne causale souvent déterministe et, d'autre part, tenir le mal à distance.

Les manières de donner sens au pathologique vont ainsi mobiliser les rapports spécifiques que les hommes entretiennent avec les animaux et plus généralement avec l'environnement. Quels sont les animaux que l'on protège et ceux dont on veut se protéger ? Dans tous les cas, l'origine virale est identifiée au plus loin de soi. Le virus est du côté du sauvage, c'est-à-dire de l'altérité. Il est comme le « barbare », une figure repoussoir de l'idée que les hommes se font de leurs intérêts, mais plus encore de leur place dans le monde.

A cet égard, le traitement différencié des animaux d'élevage et des animaux dits sauvages a posé problème. Tandis que les poulets étaient confinés ou abattus même sains, aucune mesure ne concerne les oiseaux malades qui circulaient librement au-dessus des barrages en maculant de leur fiente empoisonnée le territoire. Le dispositif sanitaire supportait du point de vue des ruraux une inversion de la hiérarchie des intérêts, à la faveur d'un monde naturalo-centré plutôt qu'anthropo-centré.

Cette interprétation repose explicitement sur l'assignation au monde des oiseaux sauvages la responsabilité d'être le principal foyer de la maladie. Ce type d'imputation ne peut se comprendre que contextualisé dans le système social où il se forge à une époque donnée. La grippe aviaire dont les éleveurs de la Dombes avaient déjà fait l'expérience dans les années 1950 avait alors été imputée aux circuits commerciaux extra-locaux de vente de poussins d'un jour. Cette fois-ci, il n'en fût rien. La nouvelle interconnexion établie par l'épidémiologie entre le sauvage et le domestique a ouvert un champ des possibles, qui a été privilégié comme principe explicatif pertinent. Et s'il a été retenu, c'est qu'il actualise des problèmes socio-environnementaux et mobilise des catégories cognitives qui font sens dans cette société rurale contemporaine.

Dans la région de la Dombes, l'opposition sauvage/domestique est inscrite dans les

réécrits fondateurs de la société locale et forme l'un des substrats de la socio-genèse. La « culture » est une mise en culture volontariste du milieu et tout particulièrement des étangs, pour éviter que les eaux stagnantes, la végétation spontanée et la faune nuisible, associée à la maladie et au désordre social, ne reprennent le dessus. L'injonction politique de protéger la biodiversité dans les zones humides a donc été assimilée à l'introduction d'un dérèglement sérieux de l'écologie locale.

Dans ce contexte, la grippe aviaire, qui est arrivée quelques mois après la mise en place d'un programme environnemental européen (Natura 2000), ne pouvait être tenue pour contingente. Le milieu s'était chargé de toxicité et les espèces animales nuisibles et/ou allochtones, comme le cygne, avaient proliféré sans contrôle anthropique. En d'autres termes, le cygne protégé par les lois environnementales est porteur de la grippe aviaire, tandis que les hommes qui prennent soin de leurs animaux domestiques et qui sont garants de la fertilité culturelle de l'environnement, sont injustement exposés, voire disqualifiés dans leur entreprise d'humanisation et de socialisation du monde.

H5N1 est donc une entité qui prend sens dans un système référentiel spécifique. Face à la logique de la contagion qui procède par continuum, les idées opèrent par classement et remise en ordre des catégories locales subverties. Entre les animaux à plume, des distinctions opératoires sont effectuées, relatives au type de relation qui sont nouées avec eux et à la distance dans laquelle ils sont tenus. Le cygne, animal d'agrément en milieu urbain est au poulet familier des campagnes ou au gibier d'eau non moins familier quoique sauvage, ce que la protection écologique est à l'agriculture et à la ruralité.

H5N1 est donc un allochtone situé à la fois dans l'environnement et dans une partie du corps social. L'événement biologique est de fait toujours éminemment politique. En identifiant le sens du mal, on énonce et on défend l'idée que l'on se fait de sa singularité et de sa place dans la cité, une place aujourd'hui très étroitement intriquée aux rapports que l'on entretient ou non, avec l'environnement et avec les non-humains, virus compris.

V - CONCLUSION

La géographie sanitaire, en définissant un territoire de l'urgence, équivaut à une forme de perte momentanée de ce qui fonde l'identité sociale toujours très dépendante des relations qui se nouent au territoire, à la nature et aux autres. Par l'expression souvent entendue « *La Dombes est en train de crever* », les habitants énonçaient au-delà des pertes économiques une forme de mise à mort temporaire de leur existence sociale particulièrement angoissante. Par définition, la gestion des crises sanitaires prive et dépossède les victimes qui n'ont plus aucune prise sur le cours des événements et qui sont objets et non sujets de la gestion. Ces réactions semblent vouloir donner raison aux sociologues Callon, Lascoumes et Barthe : « *Que les populations soient rassurées : (...) des experts (...) s'occupent de leurs problèmes. Le crime est presque parfait : les groupes concernés semblent définitivement expulsés d'une histoire qui est pourtant la leur* » [Callon et al., 2001].

En outre, le virus H5N1HP a touché à des principes majeurs d'ordonnement des rapports entre les hommes, la nature et les animaux, particulièrement structurants dans le monde rural français. On avait d'un côté le trop plein de sauvage qui pollue l'espace domestique et, d'autre part, un trop plein de nature qui envahissait l'espace humain et social ; la réparation devait en quelque sorte rétablir l'étanchéité des catégories anthropocentrées. Or, le dispositif sanitaire n'était pas en mesure de rétablir les séparations distinctives mises à mal, mais, plus encore, il contribuait à les annuler ou à en créer de nouvelles sur la base d'une séparation spatiale entre les gens de l'intérieur et ceux de l'extérieur du cercle de protection et de surveillance.

Voici les deux motifs essentiels de la force de frappe du virus de l'influenza aviaire (H5N1HP) d'un point de vue anthropologique et sociologique.

BIBLIOGRAPHIE

- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. - *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, Collection « La couleur des idées », 2001.
- Manceron V. - *Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale*, Paris, MSH, Collection « Ethnologie de la France », 2005.

- Manceron V. - Grippe aviaire et disputes contagieuses. La Dombes dans la tourmente, *Ethnologie Française*, 2009, XXXIX, 1, , pp. 57-68.
- Manceron V. - Les oiseaux de l'infortune et la géographie sanitaire. La Dombes et la grippe aviaire, *Terrain*, 2009, 51, 161-173.

